

COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 27 janvier 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de convocation :	20 janvier 2022
Date d'affichage :	20 janvier 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

2022 -02 : Modification du périmètre du SDESM par adhésion des Communes de Souppes-sur-loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet

L'an deux mille vingt-deux le 27 Janvier à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, LESCURE MAGALI, LEGRAND OLIVIER, LAPRADE DANIEL, TREBUCHET ARNAUD, GRAS ANITA, COLLET GILLES, VARIN ROMAIN, DELEVILLE KARYNE (ARRIVEE A 20H)

Etaient absents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

CLEMENT LAETTIA, FERRANDIS MYLENE

Monsieur COLLET Gilles a été nommé secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

Vu la délibération n°2021-58 du comité syndical du 23 novembre 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet ;

Vu la délibération n°2021-59 du comité syndical du 23 novembre 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Souppes-sur-Loing ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Envoyé en préfecture le 29/01/2022
Reçu en préfecture le 29/01/2022
Affiché le
ID : 077-217700525-20220129-2022_02-DE

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre
Breau, le 28 janvier 2022.

Le Maire

Alain THIBAUD

